



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMISSION PERMANENTE DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)  
DE LA VILLE DU MEE-SUR-SEINE**

République Française – Département de Seine-et-Marne  
Canton de Savigny-le-Temple

---

Nombre de membres : En exercice : 9 - Présents et Votants : 5 - Excusés : – Absents : 4

---

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Le Mée-sur-Seine, s'est réunie sous la présidence de Mme BERRADIA, Vice-Présidente du CCAS.

**Etaient présents** : Mmes, BERRADIA, DELABY et NOUAILLE – M. BOUSQUET- M. AURICOSTE  
**Etaient excusé** :

**Date de publication** : **13 MARS 2025**

---

**N° : DCP2025-03-04-03**

**OBJET : ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale,  
Considérant la situation familiale et les difficultés éprouvées par les familles sollicitant une aide financière,

**La Commission Permanente d'Attribution, après en avoir délibéré, décide :**

- ✓ D'accorder à 6 familles un secours représentant la prise en charge d'une dette de loyer.

Pour extrait conforme,  
Fait au Mée-sur-Seine, le 05 mars 2025

Ouda BERRADIA,  
Vice-Présidente du CCAS,

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20250305-DCP2025-03-0403-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMISSION PERMANENTE DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)  
DE LA VILLE DU MEE-SUR-SEINE**

République Française – Département de Seine-et-Marne  
Canton de Savigny-le-Temple

Nombre de membres : En exercice : 9 - Présents et Votants : 2 - Excusés : 2 – Absents : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Le Mée-sur-Seine, s'est réunie sous la présidence de Mme BERRADIA, Vice-Présidente du CCAS.

**Etaient présents** : Mme, BERRADIA – M. AURICOSTE

**Etaient excusées** : Mmes, DELABY et NOUAILLE (avec transmission d'avis)

**Date de publication** : 10 FEV, 2025

**N° : DCP2025-02-04-03**

**OBJET : ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale,  
Considérant la situation familiale et les difficultés éprouvées par les familles sollicitant une aide financière,

**La Commission Permanente d'Attribution, après en avoir délibéré, décide :**

- ✓ D'accorder à deux familles un secours représentant la prise en charge d'une dette de loyer.
- ✓ De refuser à deux familles un secours représentant la prise en charge d'une dette de loyer.

Pour extrait conforme,  
Fait au Mée-sur-Seine, le 05 février 2025



**Ouda BERRADIA,**

Vice-Présidente du CCAS,

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20250205-DCP2025-02-04-0-AI  
Date de télétransmission : 10/02/2025  
Date de réception préfecture : 10/02/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMISSION PERMANENTE DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)  
DE LA VILLE DU MEE-SUR-SEINE**

République Française – Département de Seine-et-Marne  
Canton de Savigny-le-Temple

---

Nombre de membres : En exercice : 9 - Présents et Votants : 4 - Excusés : 1 – Absents : 4

---

L'an deux mille vingt-cinq, le sept janvier, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Le Mée-sur-Seine, s'est réunie sous la présidence de Mme BERRADIA, Vice-Présidente du CCAS.

**Etaient présents** : Mmes, BERRADIA, DELABY et NOUAILLE – M. BOUSQUET

**Etaient excusé** : M. AURICOSTE

**Date de publication :** 17 JAN, 2025

---

**N° : DCP2025-01-07-01**

**OBJET : ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale,  
Considérant la situation familiale et les difficultés éprouvées par les familles sollicitant une aide financière,

**La Commission Permanente d'Attribution, après en avoir délibéré, décide :**

- ✓ D'accorder à trois familles un secours représentant la prise en charge d'une dette de loyer.

Pour extrait conforme,  
Fait au Mée-sur-Seine, le 9 janvier 2025



**Ouda BERRADIA,**  
Vice-Présidente du CCAS,

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20250117-DCP2025-01-0701-AI  
Date de télétransmission : 17/01/2025  
Date de réception préfecture : 17/01/2025